



AVIS PUBLIC
DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2019 - 2020 - 2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion sera, en 2020, en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, soit de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi inclusivement.

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle, en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé;

Ville de Vaudreuil-Dorion
2555, rue Dutrisac
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement n° 1711 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dixième (10^e) jour du mois de septembre deux mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca